



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
4 décembre 2020
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2021

1^{er}-4 février 2021, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Géorgie
(2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Géorgie (2021-2025)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Depuis qu'elle a recouvré son indépendance, en 1991, la Géorgie s'emploie à s'assurer la prospérité, la stabilité et la sécurité que procurerait, aux yeux de la population géorgienne, l'adhésion à l'Union européenne. Le pays a fait des progrès tangibles sur cette voie, dont le plus important est la signature d'un accord d'association, en 2014.

2. Parallèlement à sa volonté d'intégration européenne, la Géorgie s'applique énergiquement à atteindre les objectifs de développement durable. Le pays a transposé au niveau national 93 objectifs prioritaires et établi un solide mécanisme interministériel pour coordonner les efforts nationaux et suivre les progrès accomplis, notamment au moyen d'examen nationaux volontaires¹ présentés dans le cadre des forums politiques de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable en 2016 et 2020.

3. Intégration européenne et développement durable sont de plus en plus souvent considérées comme des priorités complémentaires. À lui seul, l'accord d'association intègre 63 % des cibles associées aux objectifs de développement durable transposées au niveau national. Ensemble, ces deux priorités définissent pour la Géorgie un modèle de développement clairement balisé et offrent à l'action des Nations Unies un cadre de renforcement mutuel pour la période 2021-2025.

4. Alors que la Géorgie célèbre ses 30 ans d'indépendance, elle peut être fière d'avoir réussi à mettre en place des institutions démocratiques. Les normes de gouvernance témoignent de grandes aspirations, et les résultats obtenus par le pays dans ce domaine ont été salués de toutes parts, y compris dans le dernier cycle des Indicateurs mondiaux de la gouvernance de la Banque mondiale. Il reste néanmoins des défis à surmonter. Si la Géorgie a adopté en 2019 un régime politique entièrement parlementaire pour remédier aux déséquilibres perçus de la répartition des pouvoirs, la scène politique demeure agitée et polarisée. Des demandes de réforme du système judiciaire, des services d'application de la loi et de la fonction publique continuent de se faire entendre.

5. La Géorgie peut par ailleurs se prévaloir d'une croissance économique soutenue. Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 4,9 % par an en moyenne entre 2010 et 2019, et le PIB par habitant est passé à 4 764 dollars en 2019 (contre 1 351 dollars en 1991), ce qui a permis à la Géorgie d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire supérieur. Le taux de pauvreté calculé selon les normes nationales est tombé à 19,5 % en 2019 (contre 38,8 % en 2007).

6. La recherche d'un modèle économique capable d'alimenter une croissance rapide et d'assurer la prospérité de toute la population est une préoccupation constante depuis l'indépendance. Des grandes réformes de marché ont été adoptées très tôt pour encourager les investissements étrangers et stimuler l'entrepreneuriat. L'instauration d'un environnement propice au commerce est une priorité de longue date, récompensée par une septième place sur 190 pays dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale. Récemment, l'action gouvernementale s'est intensifiée sur le front de la protection sociale, avec l'instauration d'un système de santé universel et le développement du système de prestations sociales ciblées, dont 12,3 % de la population est bénéficiaire.

7. La marche à suivre pour accélérer le progrès économique continue de faire débat. Bien que les exportations soient passées de 16 à 54 % du PIB entre 2000 et

¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/georgia>.

2019, elles ne sont pas encore suffisamment compétitives pour permettre au pays d'atteindre la prospérité. La Zone de libre-échange approfondi et complet établie dans le cadre de l'accord d'association n'a pas encore pu démontrer toute son efficacité. La Géorgie reste un importateur net de produits alimentaires, et les trois quarts des revenus des exportations agricoles proviennent du vin, de l'eau, des spiritueux et des noix. Le secteur du tourisme affiche des performances remarquables, avec une hausse de 9,3 millions de visiteurs et 3,3 milliards de dollars de recettes en 2019. Il représente déjà plus de 8 % du PIB et 78 % des exportations de services. La fermeture des frontières imposées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a néanmoins inversé la tendance, ce qui a incité les décideurs politiques à rechercher de nouvelles pistes de diversification économique.

8. Les problèmes causés par la pandémie ont également suscité de nouvelles inquiétudes pour les populations susceptibles de rester en marge des progrès accomplis par le pays. Sont notamment concernés les pauvres, les habitants des zones rurales ou isolées et des régions de haute montagne, les jeunes inactifs, les femmes, les personnes en situation de handicap, les minorités, les populations touchées par un conflit et les personnes vivant dans des zones exposées aux catastrophes naturelles. Ces groupes ont été au centre de l'analyse commune de pays qui a donné forme au nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et le nouveau programme du PNUD a été conçu sans perdre de vue l'engagement à « ne laisser personne de côté ».

9. Malgré une baisse remarquable de la pauvreté, un Géorgien sur cinq reste pauvre au regard des normes établies au niveau national, et 4,5 % de la population se situe en deçà du seuil d'extrême pauvreté de 1,9 dollar par jour défini par la Banque mondiale.

10. En Géorgie, les disparités entre zones urbaines et rurales sont importantes. Un tiers de la population vit à Tbilissi, et la capitale draine les migrations rurales. Parallèlement, plus de 40 % des Géorgiens vivent en milieu rural et vivent de l'activité agricole. Pourtant, l'agriculture ne représente que 7,2 % du PIB. Si l'agriculture de subsistance peut aider les familles rurales à traverser les crises (y compris la pandémie), cette disparité est sans doute le principal obstacle au développement économique en Géorgie. La productivité est faible : la valeur ajoutée moyenne d'un travailleur du secteur agricole ne représente qu'un dixième de celle relevée dans l'industrie ou les services. La plupart des habitants des zones rurales travaillent à titre indépendant ou non rémunéré dans des exploitations agricoles familiales, tandis que l'emploi salarié plus sûr est principalement urbain. La pauvreté est plus élevée en milieu rural (25,5 %) qu'en milieu urbain (16,2 %).

11. S'établissant à 31 % en 2019, la proportion des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui sont déscolarisés et sans emploi ni formation est très élevée en Géorgie. Cette proportion est bien plus élevée pour les jeunes femmes : 37 % contre 25 % pour les hommes. En cause, un système éducatif qui ne met pas assez l'accent sur l'alphabétisation fonctionnelle et l'enseignement de compétences (spécialisées ou non) favorisant l'emploi des jeunes.

12. Bien que la loi leur garantisse l'égalité en droit et que le regard sur les questions de genre évolue², les femmes continuent de subir des discriminations et des inégalités

² Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Fonds des Nations Unies pour la population (2020) « Men, women, and gender relations in Georgia: Public perceptions and attitudes » (https://www.ge.undp.org/content/georgia/en/home/library/democratic_governance/gender-survey-report.html).

dans de nombreux domaines³. Seulement 14 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes, et un seul des 64 maires du pays est une femme. Le taux d'activité des femmes accuse un écart de 18,1 points de pourcentage, en raison de la charge du travail domestique non rémunéré. Leur salaire moyen représente seulement 64 % de celui des hommes, alors que leur niveau d'instruction est plus élevé. Les métiers sont cloisonnés par sexe : près de 90 % des enseignants sont des femmes, tandis qu'elles ne représentent que 12 % des étudiants en ingénierie. Une femme sur cinq est victime de harcèlement sexuel ; une sur sept subit des violences de la part d'un partenaire intime.

13. La communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI) est sans doute la plus marginalisée. Les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre est illégale, mais les personnes LGBTQI sont régulièrement victimes de préjugés, de discours haineux et de violences.

14. La Géorgie a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2014 mais les personnes en situation de handicap ont toutes les peines du monde à obtenir la place qui leur revient dans la société. Si seulement 3 % des personnes en situation de handicap sont au bénéfice d'une pension d'invalidité, les statistiques relevées à l'échelle mondiale laissent penser que la part réelle de la population vivant avec une forme de handicap est d'environ 15 %. Du fait de la stigmatisation, les familles ont tendance à dissimuler le handicap, si bien que peu d'enfants présentant un handicap vont à l'école ou intègrent la population active (seules 133 personnes handicapées sont employées dans le secteur public). Le handicap est toujours évalué à l'aune de critères médicaux plutôt que sociaux. Les obstacles physiques sont omniprésents, tout comme les stéréotypes dévalorisants. Il ressort d'une récente enquête du PNUD⁴ que si les mentalités changent, 43 % de la population pense encore aujourd'hui que l'assistance aux personnes en situation de handicap est une forme de charité publique et non une obligation de l'État.

15. Les populations touchées par les conflits font face à des défis de taille des deux côtés des lignes de démarcation. La proportion de personnes déplacées est l'une des plus élevées au monde : 286 216 personnes, soit 7,7 % de la population, sont actuellement enregistrées comme personnes déplacées à l'intérieur de la Géorgie. Les autorités géorgiennes agissent en faveur de l'intégration des déplacés dans les communautés d'accueil, mais nombre d'entre eux demeurent isolés et dépendants des aides publiques. Seulement 45 % des déplacés se sont vu attribuer un logement ad hoc, des milliers de personnes demeurant ainsi cantonnées dans des « centres collectifs ». Les perspectives d'emploi et les équipements collectifs restent rares, tant pour les personnes déplacées que pour celles qui vivent le long et de part et d'autre des lignes de démarcation.

16. Bien que la Géorgie ait fait des progrès incontestables dans l'adoption de normes internationales, notamment l'accord de Paris sur le climat, le pays est en butte à d'importants problèmes environnementaux. Le risque sismique est élevé. Le bouleversement des régimes climatiques a rendu les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain et les coulées de boue plus fréquents et plus destructeurs. Chaque année, 258 millions de dollars sont consacrés au relèvement après les inondations. Les phénomènes de précipitations et de températures extrêmes risquent de perturber l'approvisionnement en hydroélectricité, or les autres énergies

³ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2020) « Country gender equality profile of Georgia » (<https://georgia.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/05/the-country-gender-equality-profile>).

⁴ PNUD (2020) « Public attitudes towards persons with disabilities in Georgia » (https://www.ge.undp.org/content/georgia/en/home/library/democratic_governance/disability-research.html/).

renouvelables (éolienne, solaire et géothermique) ne représentent actuellement que 0,6 % du mix énergétique. La pollution de l'air en milieu urbain est marquée par des niveaux élevés de matières particulaires nocives, qui ont des incidences négatives mesurables sur la santé. En 2020, 11 % du territoire national a été désigné zone protégée, mais l'exploitation forestière illégale et d'autres incursions soulignent la nécessité d'une meilleure gestion et d'une utilisation plus durable des ressources naturelles.

17. Améliorer le bien-être des groupes qui risquent d'être laissés pour compte tout en agissant pour une paix et une prospérité durables pour tous les Géorgiens est le principe général qui guide l'action du PNUD pour 2021-2025. Le nouveau programme de pays, élaboré en conjonction avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, intègre directement quatre des cinq réalisations communes. La théorie du changement du PNUD reflète celle du Plan-cadre de coopération : elle situe les causes profondes de la pauvreté et des inégalités dans des facteurs structurels – la qualité des institutions de gouvernance, la structure de l'économie et les séquelles des conflits – et propose des solutions structurelles pour relever ces défis de manière durable.

18. Le nouveau programme repose sur des bases solides. L'évaluation indépendante du programme de pays réalisée en 2019 a établi que le travail mené par le PNUD pendant la période 2016-2020 était extrêmement utile et stratégique, le PNUD y étant décrit comme un partenaire stratégique fiable et respecté par le gouvernement et la communauté internationale⁵. Les réalisations ci-après y ont notamment été mentionnées : renforcement du Parlement et de la société civile ; amélioration de la transparence et de l'application du principe de responsabilité ; élaboration de politiques de décentralisation ; protection des droits humains ; promotion de l'égalité des genres ; renforcement du développement rural ; modernisation de l'enseignement professionnel ; amélioration des services sociaux ; maintien des communications de part et d'autre des lignes de démarcation ; réduction des émissions de gaz à effet de serre ; amélioration de la résistance aux inondations ; renforcement de la résilience urbaine ; extension des zones protégées.

19. À l'avenir, le PNUD compte offrir des solutions plus intégrées en établissant des liens entre différents secteurs et en mettant à profit de multiples domaines de compétences pour remédier simultanément aux diverses causes profondes de la pauvreté et des inégalités. Comme il a été relevé dans l'évaluation indépendante, cette approche intégrée est particulièrement prometteuse au niveau municipal, où les efforts menés par le PNUD dans les domaines de la gouvernance locale, du développement rural et de la réduction des risques de catastrophe peuvent se combiner pour générer de nouvelles synergies.

20. Le PNUD continuera d'apporter une valeur ajoutée en conjuguant une approche descendante, sous la forme de conseils stratégiques provenant de réseaux d'experts mondiaux, à une approche ascendante, portant sur les solutions appliquées sur le terrain. Ce processus par lequel les politiques et la pratique se renforcent mutuellement a été salué par l'équipe chargée de l'évaluation indépendante comme étant particulièrement efficace lorsque les programmes du PNUD s'échelonnent sur plusieurs années (on considère que plusieurs années sont nécessaires pour pouvoir mettre à profit les projets pilotes initiaux et mettre en œuvre un changement durable).

21. L'approche multisectorielle est par ailleurs à la base de l'action du PNUD en tant qu'organisme « d'intégration » du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le système des Nations Unies. Il s'agira pour le PNUD de créer une plateforme permettant à d'autres organisations d'appliquer des conseils

⁵ <https://erc.undp.org/evaluation/evaluations/detail/12665>.

stratégiques spécialisés, des cadres normatifs et des pratiques éprouvées, et de centraliser l'action menée à l'échelle du système pour aider les partenaires nationaux à accompagner la réalisation des objectifs de développement durable et à mesurer les progrès accomplis. Le PNUD travaille déjà en partenariat avec d'autres organisations dans 20 % de ses programmes et ce type de collaboration est amené à se renforcer. Des campagnes d'information conjointes seront menées sur des questions précises pour aider à obtenir des résultats partagés au titre du Plan-cadre de coopération.

22. Parallèlement, le PNUD s'acquittera de son rôle en tant qu'organisme technique des Nations Unies chargé du relèvement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 en aidant à coordonner les différentes analyses et les différents programmes en une action unifiée. Il apportera également ses compétences pour contribuer au débat en cours sur les options qui s'offrent à la Géorgie pour parvenir à la prospérité.

23. Le PNUD s'est déjà forgé une réputation dans le domaine de l'innovation en Géorgie, en travaillant avec des partenaires tels que la Maison de justice (Public Service Hall), administration récompensée par un prix, pour mettre en place des services électroniques, et la ville de Roustavi afin d'engager un dialogue direct avec les citoyens pour transformer l'héritage post-industriel. À partir des nombreuses initiatives en ligne lancées en réponse à la pandémie de COVID-19, le PNUD continuera d'appliquer le concept de « disruption numérique » pour améliorer la gouvernance, réduire les distances, accroître la compétitivité et renforcer la cohésion sociale. Le laboratoire d'accélération établi en 2020 permettra de veiller à ce que les initiatives du PNUD tirent le meilleur parti des technologies, reposent dans leur conception sur une approche centrée sur l'être humain et s'appuient sur les sciences comportementales.

II. Priorités du programme et partenariats

24. Le nouveau programme de pays du PNUD agira en faveur des priorités nationales de développement en mettant l'accent sur deux objectifs interdépendants : l'intégration européenne et le développement durable. Il s'appuiera ainsi sur la complémentarité entre l'accord d'association et les objectifs de développement durable pour en multiplier les retombées. En parallèle, il aidera à lutter contre la pandémie de COVID-19 en protégeant les vies et les moyens de subsistance à court terme et en cherchant des moyens de « construire en mieux » à long terme.

25. Le programme de pays s'appuie sur les conclusions de l'exercice d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques que le PNUD a mené pour le compte du système des Nations Unies, en collaboration avec l'administration publique, en 2019⁶. Ce vaste exercice participatif a permis de dégager un consensus autour de quatre solutions à fort impact : le développement décentralisé ; les droits humains et l'égalité ; l'investissement dans la jeunesse et les zones rurales ; l'énergie verte et les villes durables.

26. En suivant ces repères analytiques et en s'inspirant des six solutions types énoncées dans le plan stratégique du PNUD, le nouveau programme de pays discerne quatre axes d'action.

A. **Améliorer la gouvernance pour l'égalité et la justice.** Fort de plusieurs années de travail à l'appui des aspirations nationales à mettre en place des institutions démocratiques modèles, le PNUD s'appuiera sur les cadres législatifs pour

⁶ PNUD (2019) « Accelerating progress towards the SDGs: Identifying priority areas for action in Georgia » (<https://www.undp.org/content/georgia/en/home/library/MAPS.html>).

obtenir des résultats tangibles et transposer les normes et principes adoptés ces dernières années dans la pratique quotidienne. Le PNUD s'acquittera des tâches suivantes :

- i. Continuer d'aider le Parlement à s'acquitter de son rôle élargi en tant que principale institution décisionnaire du pays et à suivre le traitement des élections dans les médias ;
- ii. Continuer d'accompagner la réforme de l'administration publique, axée notamment sur la mise en place d'une fonction publique non partisane reposant davantage sur le mérite, l'amélioration de la planification et de la coordination des politiques à l'échelle de l'ensemble de l'administration, la participation citoyenne, l'aide à la normalisation et à l'amélioration de la qualité des prestations de services publics, le développement des services en ligne et l'application généralisée des principes de transparence et de responsabilité ;
- iii. Faire en sorte que soient exploitées au mieux les possibilités qu'offre la décentralisation pour favoriser la bonne gouvernance, améliorer les services publics et renforcer les perspectives économiques au niveau local, en particulier dans les zones rurales ou isolées et les régions de haute montagne, et s'efforcer d'améliorer la cohésion sociale et de venir à bout de la marginalisation dans les zones où vivent une grande partie des minorités nationales ;
- iv. Aider les institutions et la société civile à veiller à ce que le pays respecte les normes relatives aux droits humains, tout en apportant un soutien direct aux personnes en situation de handicap, à la communauté LGBTQI et à d'autres groupes à risque, et promouvoir la diversité et la tolérance en tant que valeurs sociales positives ;
- v. Collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour promouvoir l'égalité des genres selon trois axes principaux :
 - a) Favoriser la participation des femmes à la vie politique, en particulier au niveau local, où un quota de femmes a été instauré pour les élections municipales de 2021 ;
 - b) Chercher à élargir les possibilités de formation professionnelles et d'emploi des femmes et à réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes ;
 - c) Construire les bases d'une économie des services à la personne, en démontrant que les dépenses publiques consacrées à ces services représentent un investissement qui offre des retours sur trois plans : de nouveaux emplois pour les femmes, une amélioration de la prise en charge des personnes vulnérables et un allègement de la charge de travail domestique non rémunéré, qui constitue très souvent un frein à l'emploi des femmes ;
- vi. Contribuer à la réforme judiciaire et au renforcement de l'état de droit et élargir l'accès à la justice en rendant la médiation et les autres modes de règlement des différends plus facilement accessibles.

B. Préserver un environnement vert, propre et résilient face aux changements climatiques. Le PNUD continuera d'aider à fournir des conseils stratégiques et un appui législatif et à mener des activités concrètes pour aider la Géorgie à s'acquitter de ses engagements en matière de lutte contre les changements climatiques et à réduire les émissions de carbone dans tous les secteurs.

Il travaillera avec des partenaires aux échelons national et local pour améliorer la gestion et la viabilité financière des zones protégées et promouvoir les techniques d'exploitation des énergies renouvelables et les solutions à haut rendement énergétique. Il agira en faveur d'une consommation durable, en faisant fond sur des concepts préconisés par l'Union européenne, tels que l'économie circulaire et la responsabilité élargie du producteur. Les activités environnementales seront axées en priorité sur un programme de 74 millions de dollars sur sept ans visant à prévenir les inondations et d'autres formes de catastrophes liées aux changements climatiques dans toutes les régions du pays. Les mesures visant à aider à Géorgie à mieux résister aux changements climatiques comprendront l'établissement de la carte des risques et des dangers dans les 11 principaux bassins hydrographiques, la mise en place d'un dispositif d'alerte rapide multirisque au niveau national, la réalisation d'aménagements de protection naturelle pour au moins 100 sites à haut risque et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques au niveau local.

- C. **Valoriser le potentiel des zones rurales.** Le PNUD adoptera une approche en deux volets pour combler les disparités entre zones urbaines et rurales : il s'agira d'aider les populations rurales à utiliser le cadre juridique de la décentralisation pour améliorer les perspectives socioéconomiques, et de professionnaliser l'agriculture et d'améliorer la productivité agricole. La réforme du système de formation professionnelle visera à fournir aux jeunes ruraux les compétences techniques, numériques et générales nécessaires pour s'épanouir dans le secteur privé. La diversification du paysage économique rural se poursuivra, et consistera à développer les moyens de subsistance non agricoles et à donner aux municipalités les moyens de planifier et de gérer le développement économique local à partir de la base. La compétitivité du secteur privé sera améliorée au moyen de méthodes telles que le renforcement de la chaîne de valeur et le regroupement d'entreprises. La numérisation sera mise en avant en tant que moyen de préserver les emplois ruraux et de surmonter l'isolement de la vie rurale. Globalement, ces mesures permettront de réduire la pauvreté par la création d'emplois dans les campagnes et de ralentir l'exode rural en faisant en sorte que la vie en dehors de Tbilissi soit plus attrayante.
- D. **Améliorer les conditions de vie des personnes touchées par un conflit.** Afin de créer un environnement propice à une paix durable et à la réconciliation entre des populations divisées, le PNUD s'efforcera de renforcer la confiance, d'accroître le poids de la société civile dans les zones touchées par un conflit et d'améliorer les contacts individuels de part et d'autre des lignes de démarcation. Sous condition que l'accès reste possible, le PNUD continuera de travailler en Abkhazie (Géorgie) pour améliorer la qualité des services sociaux et aider les populations locales à vivre dans de meilleures conditions, notamment en travaillant à atténuer les conséquences socioéconomique de la pandémie pour les groupes vulnérables. Il s'emploiera également à réduire les risques d'inondation et agira pour améliorer la protection de l'environnement (par exemple, dans les domaines de la gestion des déchets et de la protection de la nature). Par ailleurs, il apportera son appui aux populations déplacées et aux personnes vulnérables vivant le long de lignes de démarcation, en s'attachant particulièrement à favoriser l'autosuffisance économique des femmes. Les activités seront étendues à la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie), si les conditions le permettent.

27. Pour atteindre ces objectifs, le PNUD cherchera à collaborer avec des partenaires de développement traditionnels et des acteurs moins conventionnels, afin d'obtenir des ressources pour le programme et d'aider la Géorgie à générer un financement suffisant pour tenter d'atteindre plus rapidement les objectifs de développement durable. Une participation active aux mécanismes de coordination

permettra au PNUD de rester axé sur les domaines où il est le mieux à même d'obtenir des résultats, d'harmoniser l'action et d'en garantir la viabilité, tout en respectant les connaissances et compétences des acteurs spécialisés pour le travail mené dans d'autres domaines.

III. Administration du programme et gestion des risques

28. Pour que l'ambition présentée ci-dessus devienne réalité, il faut maîtriser les risques liés à la pandémie. Grâce à la flexibilité de ses partenaires et donateurs, le PNUD a réussi à réorienter rapidement ses programmes pour faire face aux difficultés liées à la COVID-19. Compte tenu de l'inconnue de l'évolution de la pandémie et des effets de plus en plus volatils des changements climatiques, le PNUD s'efforcera d'être un modèle d'agilité et d'adaptabilité.

29. L'économie nationale a bien résisté aux difficultés provoquées par la pandémie, avec un PIB qui devrait rebondir en 2021 après une baisse de 6 % en 2020. Cette résilience doit beaucoup au soutien des institutions financières multilatérales, qui ont déjà consacré 3 milliards de dollars à la protection des entreprises et des ménages. Mais si les conséquences de la COVID-19 entravent la reprise économique ou reconfigurent les priorités nationales, le PNUD est prêt à réorienter son programme.

30. Il est probable que les opérations du PNUD dans les zones touchées par un conflit demeurent soumises à des contraintes. La transparence et le strict respect des principes humanitaires contribueront à atténuer ce risque.

31. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

32. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe d'une partie ou de la totalité du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et aux activités liées à l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

IV. Suivi et évaluation

33. Les progrès en matière de développement seront suivis à l'aide des indicateurs définis dans le Cadre de résultats et d'allocation des ressources, qui intègre des indicateurs des objectifs de développement durable transposés au niveau national et est conforme au Plan-cadre de coopération. Pour mesurer sa contribution aux résultats nationaux, le PNUD utilisera le système de suivi des objectifs nationaux de développement durable et d'autres systèmes nationaux de contrôle, les statistiques officielles et les rapports des ministères de tutelle, des partenaires de développement et des établissements de recherche. Des enquêtes de perception et d'autres outils novateurs seront utilisés pour évaluer les résultats et les changements de comportement. L'organisme national de statistique et d'autres partenaires bénéficieront d'une aide visant à leur permettre d'améliorer la qualité des données.

34. Le PNUD renforcera ses capacités internes et, en parallèle, aidera ses partenaires extérieurs à développer des compétences en matière de suivi et d'évaluation. Il collaborera avec d'autres entités des Nations Unies pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation du Plan cadre de coopération. Des évaluations indépendantes seront commandées pour évaluer les contributions du PNUD au changement en profondeur. Les dépenses consacrées à l'égalité des genres feront l'objet d'un suivi et représenteront au moins 15 % du total. Les résultats de l'évaluation seront communiqués au Gouvernement et aux interlocuteurs de la société civile, aux partenaires de développement et au public.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Géorgie (2021-2025)

Priorité ou objectif du pays : Le programme gouvernemental « Georgia 2020 » place les principes du développement démocratique, de l'état de droit, de l'efficacité de l'administration et du respect des droits humains et des libertés fondamentales au cœur de sa stratégie et s'emploie à les honorer.

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2025, la gouvernance s'est améliorée, les institutions sont plus ouvertes, résilientes et responsables, l'état de droit et l'égalité d'accès à la justice sont garantis pour tous les Géorgiens, et ceux-ci bénéficient d'une représentation et d'une participation accrues des femmes dans les instances décisionnaires.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique du PNUD (2018-2021) : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>1.1. (Indicateur 1.1 du plan-cadre de coopération) [indicateur 16.6.2.5 des objectifs nationaux de développement durable] Indicateur de l'état de droit</p> <p>Niveau de référence (2019) : rang-centile : 62,02</p> <p>Niveau cible : > 63</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1.3 : Commission électorale centrale, 2024 (élections législatives) 2021, 2025 (élections locales) 1.1 et 1.2 : indicateurs mondiaux de la gouvernance : http://datacatalog.worldbank.org, données annuelles 	<p>Produit 1.1. Les systèmes de gouvernance nationaux et locaux sont inclusifs et plus résilients et disposent d'une plus grande capacité d'intégrer les questions de genre, d'élaborer les politiques de façon participative en se fondant sur des données probantes, de recenser les inégalités et d'y remédier et de fournir des services de qualité à tous.</p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur 1.1.1. Taux d'application de la stratégie de réforme de l'administration publique tenant compte des questions de genre (2021-2024) <p>Niveau de référence (2020) : 0 %, stratégie en cours d'élaboration</p> <p>Niveau cible (2025) : application de 70 % des plans d'action annuels élaborés dans le cadre de la stratégie concernant les politiques, la fonction publique et les services publics</p> <p>Source : rapports de suivi de la réforme de l'administration publique (administration du Gouvernement géorgien), rapports d'évaluation sectorielle de l'Union européenne, données annuelles</p>	<p>Administration du gouvernement géorgien, ministères de tutelle, Parlement, Conseil suprême de l'Adjarie, GEOSTAT, Ministère des infrastructures et du développement régional, Conseil supérieur de la justice, Secrétariat aux droits humains, Inspection de la protection des données personnelles, Agence de gouvernance numérique, Bureau de la fonction publique, Agence de développement du service public, Maison de justice, Association des médiateurs de Géorgie, Association nationale des autorités locales, administrations autonomes locales, organisations de la société civile</p>	<p>Ressources ordinaires : 437 500</p> <p>Autres ressources : 21 566 482</p>
<p>1.2. (Indicateur 1.2 du Plan-cadre de coopération) [indicateur 16.6.2.2 des objectifs nationaux de développement durable] Indicateur de voix citoyenne et de responsabilité effective</p> <p>Niveau de référence (2019) : rang-centile : 53,20</p> <p>Niveau cible : > 54</p>				
<p>1.3. (Indicateur 1.6.1 du Plan-cadre de coopération) [indicateur 5.5.1 des objectifs nationaux de développement durable] Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national et dans les administrations locales</p> <p>Niveau de référence (2019) : a) Proportion de femmes siégeant au Parlement : 14,8 % (22 femmes) ;</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>b) Proportion de femmes siégeant dans les administrations locales : 13,5 % (277 femmes)</p> <p>Niveau cible : a) < 20% ; b) : < 20 %</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 1.1.2. Part des politiques nationales conformes aux nouvelles normes adoptées à l'échelle de l'ensemble de l'administration en matière d'inclusion et de participation approuvées par le Gouvernement Niveau de référence (2020) : 10 % Niveau cible (2025) : 85 % Source : rapports de suivi de la réforme de l'administration publique (administration du Gouvernement géorgien), rapports d'évaluation sectorielle de l'Union européenne, données annuelles • Indicateur 1.1.3. Niveau de professionnalisme des fonctionnaires, aux niveaux local et national, dans le cadre d'une amélioration des services aux administrés Niveau de référence (2020) : a) Le Niveau de référence de l'application des plans de perfectionnement des fonctionnaires doit être fixé en 2021 ; b) 15 % des fonctionnaires ont amélioré leurs capacités en suivant des cours de perfectionnement professionnel Niveau cible (2025) : a) 50 % des administrations publiques atteignent les objectifs fixés dans leurs plans de développement professionnel ; b) 50 % des fonctionnaires (ventilés par sexe) Source : système de gestion des ressources humaines et rapports annuels du Bureau de la fonction publique, données annuelles • Indicateur 1.1.4. Pourcentage de la population satisfaite des administrations autonomes locales Niveau de référence (2019) : Géorgie : 67,3% ; zones urbaines : 64 % ; 		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

zones rurales : 72 % ; zones de haute montagne : 80 %

Niveau cible (2025) : Géorgie : 69 % ; zones urbaines : 65% ; zones rurales : 75 % ; zones de haute montagne : 82 %

Source : enquête du PNUD sur la satisfaction des citoyens à l'égard des services publics, données bisannuelles (2021, 2023, 2025)

- **Indicateur 1.1.5.** Part des recettes municipales dans le PIB
Niveau de référence (2019) : 4,7 %
Niveau cible (2025) : 7 %
Source : rapport d'exécution de la stratégie de décentralisation du Ministère des infrastructures et du développement régional pour la période 2020-2025, données annuelles
- **Indicateur 1.1.6.** Qualité des mécanismes chargés de l'élaboration des lois de façon participative en se fondant sur des données factuelles et du contrôle exécutif
Niveau de référence (2020) : score : 59/100
Niveau cible (2025) : score : 65/100
Source : évaluations du système national d'intégrité de la Géorgie, 2023, 2025
- **Indicateur 1.1.7.** Nombre de services publics en ligne ajoutés au portail centralisé de services aux citoyens (plateforme nationale de gouvernance électronique my.gov.ge) en réponse à la pandémie de COVID-19
Niveau de référence (2020) : 217
Niveau cible (2025) : 50

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Source : rapports de l'organisme chargé de l'administration numérique, my.gov.ge, données annuelles</p>		
		<p>Produit 1.2. Des lois et des politiques sont appliquées au niveau national pour éliminer tous les types de discrimination, assurer l'égalité des genres, renforcer les droits humains et l'égalité d'accès à la justice et assurer un accès équitable à des services sociaux de qualité et la couverture universelle de ces services, en particulier pour les plus vulnérables et les plus marginalisés.</p>		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 1.2.1. Pourcentage de tribunaux administrant un centre de médiation judiciaire ayant traité au moins un dossier de médiation Niveau de référence (2020) : 17 % à Tbilissi, Gori, Roustavi et Mtskheta Niveau cible (2023) : 75 % Source : rapport annuel de l'Association des médiateurs de Géorgie, décisions du Conseil supérieur de la justice, données annuelles 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 1.2.2. Taux d'application de la stratégie nationale en matière de droits humains (2021-2030) Niveau de référence (2020) : 0 %, stratégie en cours d'élaboration Niveau cible (2025) : 50 % des objectifs atteints Source : rapports du Secrétariat aux droits humains sur le plan d'action de la stratégie, données annuelles 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 1.2.3. Taux d'exécution de la stratégie institutionnelle de 		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

l'administration publique chargée des inspections pour la période 2021-2023

Niveau de référence (2020) : 0 %, stratégie en cours d'élaboration

Niveau cible (2023) : 70 % des objectifs atteints

Source : rapports sur l'application de la stratégie, données annuelles

- **Indicateur 1.2.4.** Perception publique de la situation des droits humains en Géorgie

Niveau de référence (2018) : 47 % de la population estime que l'État ne s'emploie pas à protéger davantage les droits humains ; 53 % estime que les droits humains ne sont pas du tout protégés

Niveau cible (2023) : 60 % de la population estime que l'État s'emploie à protéger davantage les droits humains et que ces droits sont pleinement protégés

Source : sondage du PNUD, 2023
- **Indicateur 1.2.5.** Proportion du (des) chapitre(s) sur l'égalité des genres prévus dans la stratégie nationale en matière de droits humains 2021-2030 mis en œuvre

Niveau de référence (2020) : 0 %

Niveau cible (2025) 30 %

Source : rapports du Bureau du défenseur public (administration du Gouvernement géorgien, données annuelles)
- **Indicateur 1.2.6.** Amélioration de la législation et des politiques relatives à l'inclusion et à l'égalité des genres garantissant les droits de toutes les personnes handicapées

Niveau de référence (2020) : une loi sur les droits des personnes handicapées a été

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		adoptée en 2020, mais la législation sur l'accessibilité de l'environnement et l'accessibilité des technologies de l'information et des communications n'est pas conforme aux normes internationales Niveau cible (2022) : le plan national en faveur de l'accessibilité est approuvé ; des lignes directrices sur les normes nationales en matière d'accessibilité des technologies de l'information et des communications sont approuvées Source : journal officiel (www.matsne.gov.ge), 2022		

Priorité ou objectif du pays : Objectif stratégique 1 du troisième programme national d'action en faveur de l'environnement (2018-2021) : améliorer l'état de l'environnement et veiller à ce que les ressources naturelles soient protégées et utilisées de façon durable, et prévenir ou atténuer les risques qui menacent la santé humaine et le bien-être de la population.

Réalisation 5 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2025, la résilience de chacun, sans discrimination, est améliorée grâce à une meilleure gouvernance environnementale, à l'action climatique et à la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles en Géorgie.

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique du PNUD (2018-2021) : Renforcer la résilience face aux crises et aux chocs.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
2.1. (Indicateur 5.1 du Plan-cadre de coopération) [indicateur 13.2.1 des objectifs nationaux de développement durable] Le pays a communiqué la mise en place de politiques, d'une stratégie ou d'un plan intégrés permettant d'accroître la capacité du pays à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et à promouvoir la résilience face à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre. Niveau de référence (2015) : en 2015, la Géorgie a adopté des	<ul style="list-style-type: none"> 2.1 : sites Web du Ministère l'agriculture et de l'environnement et de la CCNUCC, données annuelles 	<p>Produit 2.1. La gouvernance et les capacités institutionnelles dans le domaine environnemental sont renforcées pour permettre une utilisation rationnelle, équitable et durable des ressources naturelles et terrestres de sorte que les écosystèmes soient préservés, favoriser le recours aux technologies nouvelles respectueuses du climat à l'appui d'une économie verte inclusive, de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie propre, et rendre les communautés plus résilientes face aux chocs écologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur 2.1.1. Certaines zones protégées sont mieux gérées et bénéficient 	Ministère l'agriculture et de l'environnement, Ministère des infrastructures et du développement régional, Ministère de l'intérieur, structure du Conseil national de sécurité, Agence nationale de l'environnement, Agence nationale de l'alimentation, Centre de recherche agronomique, Centre d'information et d'éducation environnementales, Service de gestion des urgences, Fonds pour la nature du	<p>Ressources ordinaires : 437 500</p> <p>Autres ressources : 34 160 197</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>contributions prévues déterminées au niveau national. Documents en cours d'élaboration : a) Plan d'action pour le climat (2021-2030) ; b) Contributions déterminée au niveau national (2021-2030)</p> <p>Niveau cible (2025) : a) la version actualisée des contributions prévues déterminées au niveau national est approuvée par le Gouvernement et présentée à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; b) le plan d'action national pour le secteur de l'énergie est établi (2023) ; c) une stratégie de développement à faible taux d'émission est élaborée et adoptée (2021) ; d) le troisième rapport biennal actualisé est établi (2022) ; e) la quatrième communication nationale est présentée à la CCNUCC (2021)</p>		<p>d'un meilleur financement annuel à long terme</p> <p>Niveau de référence (2017) : 0 ha, 650 000 dollars</p> <p>Niveau cible (2023) : 431 872 ha, 950 000 dollars</p> <p>Source : base de données des zones protégées du Ministère de l'agriculture et de l'environnement, 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 2.1.2. [Indicateur 1.5.4 des objectifs nationaux de développement durable] : nombre d'administrations locales ayant adopté et appliqué des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformes à la stratégie nationale en la matière <p>Niveau de référence (2020) : 0 %</p> <p>Niveau cible (2025) : 10 administrations locales ont adopté une stratégie locale de réduction des risques de catastrophe, y compris des plans de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe tenant compte des questions de genre pour différents risques climatiques</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p> • Indicateur 2.1.3 : nombre d'initiatives visant à renforcer les capacités des pouvoirs publics et des autres parties prenantes à intégrer les questions de genre dans l'élaboration, le suivi et l'application des stratégies et plans nationaux de lutte contre les changements climatiques <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>2.1.3.a) élaboration et application d'une méthode d'évaluation de la vulnérabilité socioéconomique tenant compte des questions de genre</p> 	Caucase, organisations non gouvernementales	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>2.1.3.b) mise en place de méthodes et de directives générales permettant d'élaborer, à partir de données factuelles et en tenant compte des questions de genre et des préoccupations des groupes vulnérables, des plans de préparation et d'intervention face à différents risques</p> <p>2.1.3.c) mise en place de cadres institutionnels et juridiques tenant compte des questions de genre qui permettent l'application d'une méthode normalisée de cartographie et d'évaluation des différents risques</p> <p>2.1.3.d) mise en place de plans de développement des capacités tenant compte des questions de genre aux fins de l'amélioration des connaissances en matière de cartographie et d'évaluation des différents risques à l'échelle nationale</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p>		
		<p>Produit 2.2. Un développement résilient, qui tienne compte des risques et ne contribue pas aux changements climatiques, est préconisé dans tous les secteurs, en milieu urbain et en milieu rural, pour améliorer les capacités d'adaptation et atténuer les effets des changements climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 2.2.1. Les capacités d'adaptation et d'atténuation sont renforcées par un recours accru aux informations, aux produits et aux services climatiques ainsi qu'à des dispositifs d'alerte rapide multirisque solides, y compris au niveau local <p>Niveau de référence :</p> <p>2.2.1.a) réseau de surveillance hydrométrique obsolète ou inadapté ;</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>2.2.1.b) aucune carte des différents risques ;</p> <p>2.2.1.c) aucun dispositif d’alerte rapide multirisque ni de prévision des risques climatiques ;</p> <p>2.2.1.d) aucune mesure de réduction des risques basée sur des cartes des différents risques, dans les zones à haut risque ;</p> <p>2.2.1.e) aucun dispositif local de gestion des risques climatiques ni d’alerte rapide</p> <p>Niveau cible :</p> <p>2.2.1.a) réseau de surveillance hydrométrique et agrométéorologique amélioré ;</p> <p>2.2.1.b) cartes établies pour 11 bassins hydrographiques ;</p> <p>2.2.1.c) dispositif établi et fonctionnel ;</p> <p>2.2.1.d) 12 mesures appliquées ;</p> <p>2.2.1.e) dispositif mis en place dans 100 localités</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p> <p>• Indicateur 2.2.2. Nombre de solutions technologiques et d’initiatives ou de projets tenant compte des questions de genre, par stratégie de développement à faible taux d’émission appliquée</p> <p>Niveau de référence : stratégie en cours d’élaboration, 0 projet/initiative</p> <p>Niveau cible (2025) : 3</p> <p>Source : rapport de mise en œuvre de la stratégie de développement à faible taux d’émission, 2023 et 2025</p>		

Priorité ou objectif du pays : Priorités fixées dans la stratégie « Georgia 2020 » au titre de l'orientation stratégique 1 (amélioration de la compétitivité du secteur privé), et notamment des objectifs 1.1 (amélioration de l'investissement et de l'environnement des entreprises), 1.2 (appui à l'innovation et au développement des technologies) et 1.3 (appui à la croissance des exportations), et de l'orientation stratégique 2 (perfectionnement de la main-d'œuvre selon les besoins du marché du travail), en particulier de l'objectif 2.1 (renforcement de l'enseignement et de la formation professionnels).

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2025, tous les habitants de Géorgie, sans discrimination, bénéficient d'une économie durable, inclusive et résiliente.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique du PNUD (2018-2021) : Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>3.1. (Indicateur 3.1 du Plan-cadre de coopération) [indicateur 1.2.1 des objectifs nationaux de développement durable] Pourcentage de la population, y compris les enfants, vivant en dessous du seuil national de pauvreté, par lieu et par sexe</p> <p>Niveau de référence (2015) : Géorgie : 21,6 %, milieu urbain : 18 %, milieu rural : 26,4 % ; groupes d'âge : 0-17 ans : 24,2 %, 18-64 ans : 22 %, 65 ans et plus : 16,4 % ; femmes : 21,3 %, hommes : 22 %</p> <p>Niveau cible (2030) : baisse de 20 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> 3.1 à 3.3 : GEOSTAT 	<p>Produit 3.1. Le secteur privé et la population active, en particulier parmi les jeunes et les groupes vulnérables, ont gagné en compétitivité grâce à des mesures favorisant l'emploi, le développement du secteur privé, la responsabilité sociale et l'acquisition de compétences.</p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur 3.1.1. Nombre de nouveaux services (conseil, instruments financiers) introduits par les prestataires publics et privés de services de développement des entreprises au sein de l'écosystème du développement des entreprises et de l'innovation, y compris dans les régions <p>Niveau de référence (2020) : nombre limité de services</p> <p>Niveau cible (2025) : 4 nouveaux services</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p>	<p>Ministère l'agriculture et de l'environnement, Ministère de l'économie et du développement durable, Ministère de l'éducation, de la culture et des sports, organisations patronales, syndicats, organisations professionnelles, établissements supérieurs d'enseignement et de formation professionnels, universités, organismes de formation privés</p>	<p>Ressources ordinaires : 437 500</p> <p>Autres ressources : 21 565 389</p>
<p>3.2. (Indicateur 3.2 du Plan-cadre de coopération) [indicateur 8.5.2 des objectifs nationaux de développement durable] Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap</p> <p>Niveau de référence (2015) : 14,1 % ; femmes : 12,4% ; hommes : 15,6 % ; groupes d'âge : 15-24 ans : 33,8 %, 25-34 ans : 20,3 %, 35-44 ans : 15,2 %, 45-54 ans : 12,0 %, 55-64 ans : 8,2 %, plus de 65 ans : 1,1 %</p> <p>Niveau cible (2030) : 9,5 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur 3.1.2. Pourcentage d'entreprises (dans certains secteurs) ayant bénéficié de subventions et affichant une augmentation d'au moins 20 % de leur chiffre d'affaires ou de leurs exportations <p>Niveau de référence (2020) : 0 %</p> <p>Niveau cible (2025) : 50 %</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur 3.1.3. Nombre de partenariats public-privé établis aux fins de la formation tout au long de la vie, 		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>3.3. (Indicateur 3.3.1 du Plan-cadre de coopération) [indicateur 8.6.1 des objectifs nationaux de développement durable] Proportion de jeunes (15--24 ans) déscolarisés et sans emploi ni formation, par sexe Niveau de référence (2019) : 30,6 % Niveau cible : baisse de 8 %</p>		<p>notamment s'agissant des compétences professionnelles non techniques, numériques et d'avenir, entre autres Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 5 Source : PNUD, données annuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 3.1.4. Nombre d'agriculteurs ayant bénéficié de services de vulgarisation leur ayant permis d'augmenter leurs revenus de 15 % Niveau de référence (2020) : 5 040 (30 % de femmes) Niveau cible (2022) (niveau de référence compris) : 9 200 (30 % de femmes). Source : PNUD, données annuelles • Indicateur 3.1.5. Pourcentage de diplômés d'établissements supérieurs publics d'enseignement ou de formation professionnels qui sont employés ou travailleurs indépendants Niveau de référence (2018) : 62 % Niveau cible (2025) : 67 % Source : étude de suivi du Ministère de l'éducation, de la culture et des sports, données annuelles • Indicateur 3.1.6. Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide leur permettant d'atténuer les conséquences de la crise liée à la pandémie de COVID-19 et de s'en relever Niveau de référence (2020) : 0 % Niveau cible (2023) : 60 entreprises Source : PNUD, données annuelles 		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Produit 3.2. Le développement rural et agricole est durable et inclusif et les moyens de subsistance sont améliorés.</p>				
<ul style="list-style-type: none"> <p>Indicateur 3.2.1. Pourcentage des plans d'action annuels exécutés dans le cadre de la stratégie de développement agricole et rural (2021-2027)</p> <p>Niveau de référence : 0 %</p> <p>Niveau cible : (2025) : 70 % par an</p> <p>Source : rapports d'exécution, données annuelles</p> 				
<ul style="list-style-type: none"> <p>Indicateur 3.2.2. Nombre d'emplois déclarés créés dans des entreprises non agricoles implantées en milieu rural ayant bénéficié de subventions, dans certaines régions</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2025) : 300</p> <p>Source : PNUD, statistiques de l'Agence du développement agricole et rural, données annuelles</p> 				
<ul style="list-style-type: none"> <p>Indicateur 3.2.3. Nombre d'hectares de forêts et de zones protégées soumises à des pratiques de gestion durable et résiliente face aux changements climatiques ayant bénéficié à la population rurale ciblée</p> <p>Niveau de référence (2017) : 0</p> <p>Niveau cible (2022) : 420 000 ha</p> <p>Source : Ministère l'agriculture et de l'environnement, données annuelles</p> 				
<ul style="list-style-type: none"> <p>Indicateur 3.2.4. Nombre d'entreprises et de ménages bénéficiant de mesures d'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, du numérique et d'autres technologies</p> 				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Niveau de référence (2020) : 0 % Niveau cible (2025) : 300 entreprises et ménages Source : PNUD, données annuelles</p>				
<p>Priorité ou objectif du pays : Le programme du Gouvernement pour la période 2019-2020 est axé sur le règlement des conflits et le renforcement de la résilience des populations par la consolidation de la paix, la diplomatie publique, l'autonomisation socioéconomique et l'aide aux populations touchées par un conflit avec la participation active des partenaires locaux et internationaux.</p>				
<p>Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2025, les populations touchées par un conflit peuvent se prévaloir de leurs droits humains et ont gagné en sécurité humaine et en résilience.</p>				
<p>Réalisation correspondante 3 du plan stratégique du PNUD (2018-2021) : Renforcer la résilience face aux crises et aux chocs.</p>				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>4.1. (Indicateur 4.1 du Plan-cadre de coopération) Indice de stabilité politique et d'absence de violence Niveau de référence (2019) : rang-centile : 29,05 Niveau cible (2025) : > 30</p>	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs mondiaux de la gouvernance (https://info.worldbank.org/governance/wgi/Home/Reports) 	<p>Produit 4.1. Les populations touchées par un conflit ont un meilleur accès aux services essentiels, notamment à l'éducation, aux soins de santé et à la prise en charge et à l'assistance juridique en cas de violence fondée sur le genre, et bénéficient de meilleures conditions socioéconomiques et d'une résilience et d'une autonomie accrues au niveau local</p>	<p>Ministre d'État pour la réconciliation, Ministère des affaires étrangères, organisations de la société civile, organisations internationales, organismes des Nations Unies</p>	<p>Ressources ordinaires : 437 500 Autres ressources : 21 564 911</p>
<p>4.2. (Indicateur 4.2 du Plan-cadre de coopération) indice mondial de la paix Niveau de référence (2020) : rang : 95 (score : 2,116) Niveau cible (2025) : < 94</p>	<ul style="list-style-type: none"> 4.2 et 4.3 : Institute for Economics and Peace (http://visionofhumanity.org/) 4.4 : Georgetown Institute for Women, Peace and Security (https://giwps.georgetown.edu/the-index/chapters/) 			
<p>4.3. (Indicateur 4.3 du Plan-cadre de coopération) Indice de paix positive Niveau de référence (2019) : rang : 54 (score : 2,7) Niveau cible (2025) : < 53</p>		<ul style="list-style-type: none"> Indicateur 4.1.1. Nombre de personnes touchées par un conflit ayant bénéficié de services juridiques (y compris les personnes rescapées de la violence fondée sur le genre), par sexe Niveau de référence (2019) : 640 (82 % de femmes) Niveau cible (2025) : 920 (80 % de femmes) Source : PNUD, données annuelles 		
<p>4.4. (Indicateur 4.4 du Plan-cadre de coopération) Indice sur les femmes et la paix et la sécurité</p>		<ul style="list-style-type: none"> Indicateur 4.1.2. Nombre de personnes touchées par un conflit ayant bénéficié de services d'assistance psychologique 		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau de référence (2019) : rang : 46 (score : 0,777)</p> <p>Niveau cible (2025) : < 45</p>		<p>(y compris les personnes rescapées de la violence fondée sur le genre), par sexe</p> <p>Niveau de référence (2019) : 757 (94 % de femmes)</p> <p>Niveau cible (2025) : 1 177 (95 % de femmes)</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p>		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.1.3. Nombre de jeunes touchés par un conflit bénéficiant d'un meilleur accès aux écoles, aux établissements supérieurs d'enseignement et de formation professionnels et aux universités <p>Niveau de référence (2019) : 20 174 (40 % de femmes)</p> <p>Niveau cible (2025) : 31 578 (50 % de femmes)</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p>		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.1.4. Nombre de personnes touchées par un conflit bénéficiant d'un meilleur accès aux services de santé essentiels <p>Niveau de référence (2019) : 10 886 (environ 60 % de jeunes femmes)</p> <p>Niveau cible (2025) : 16 054 (50 % de jeunes femmes)</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p>		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.1.5. Nombre de personnes bénéficiant personnellement de meilleures conditions socioéconomiques et d'une sécurité humaine accrue <p>Niveau de référence (2019) : 5 362 (51 % de femmes)</p> <p>Niveau cible (2025) : 14 742 (50 % de femmes)</p> <p>Source : PNUD, données annuelles</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.1.6. Nombre de personnes bénéficiant d'une résilience communautaire accrue face aux catastrophes naturelles multirisques liées au climat Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 780 bénéficiaires directs (50 % de femmes) Source : PNUD, données annuelles <p>Produit 4.2. L'espace de dialogue et de participation a été élargi, de sorte que la société civile, la résilience des populations, la cohésion sociale et la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité s'en trouvent renforcées</p>		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.2.1. Nombre d'initiatives visant à encourager les contacts personnels directs et les activités de liaison (livraisons de médicaments ou d'autres biens essentiels) et à instaurer un environnement propice au dialogue et à la confiance parmi les populations divisées et entre elles Niveau de référence (2020) : 121 Niveau cible (2025) : 221 Source : PNUD, données annuelles 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.2.2. Nombre de personnes bénéficiant d'initiatives de consolidation de la paix instaurant une plus grande confiance parmi les populations divisées et entre elles Niveau de référence (2020) : 26 430 (49 % de femmes) Niveau cible (2025) : 42 000 (50 % de femmes) Source : PNUD, données annuelles 		